

CONVENTION DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE 2022

Entre les soussignés :

ÉSTIAM - École supérieure des technologies de l'information appliquées aux métiers

31 rue Paul Meurice – 75020 Paris, organisme de formation enregistré sous le n°11 91 07693 91 auprès du

Paris sous le nur représenté par M	méro B 413 424 8 Ionsieur Olivier C	· (cet enregistrement ne vaut pas a 388, code NAF 7022Z, UAI : 0756 COMES, Président, Innel : Service alternance : 01 82 8	180K	, 0
Et				
Entreprise Siège social	128 Rue De La 75008	etie 128 Rue De La Boetie 75009 Boetie 75008 Paris		
Tél. standard SIRET	07 83 00 82 27 844719328000°	16 IDCC	Code NA	√F 6820B
représentée par	M.	Nom COVILETTE	Prénom	
Tél. Fixe en qualité de	08 92 97 64 87 Gerant	Mobile 07 83 00 82 27	e-Mail	act2011@hotmail.fr
			ci	-après désigné « l'Employeur »,
Le Contact RH d	e l'Employeur ge	stionnaire de la présente conventi	on de formatio	on est :
Contact RH Tél. Fixe	M.	Nom COVILETTE Mobile 07 83 00 82 27		Florent act2011@hotmail.fr
Fonction	Gerant			
Le tuteur ou la tu	ıtrice de l'Employ	ré pendant la durée de la présente	convention de	e formation est :
Tuteur Tél. Fixe	M.	Nom RANCHIN Mobile 0612893331	e-Mail	Jonathan contact@trouver-un-
Fonction				therapeute.fr
Dans le cas d'un comptabilité son		Employeur, les informations de fac	turation et de	contact avec son service
Bon de comma N° commande Adresse de facturation	nde nécessaire :	Oui 🗌 - Non 🔲		
Contact Tél. LD Fonction	M.	Nom	Prénom e-Mail	
Pour la prise en	charge financière	e de l'Employeur par son OPCO, le	es informations	s de contact de l'OPCO sont :
OPCO Adresse				
Tél. standard		Maria	Deferre	
Contact OPCO Tél. Fonction	IVI.	Nom	Prénom e-Mail	
4		a an application des dispositions	daa 1 is waa 11 a	till de le civilence mentie du Oede

du travail.

ARTICLE 1ER: OBJET DE LA CONVENTION

ÉSTIAM organise une action de formation par apprentissage au sens de l'article L. 6313-6 du Code du travail

- Intitulé et objectif de l'action : Préparer à l'obtention du titre Manager de Projets ECEMA diplôme : 16X31010 - Code: 34730 ;
- Contenu de l'action : se référer aux référentiels du diplôme ou du titre
- Durée de l'action de formation : du 01/10/2022 au 30/09/2023 1050 heures
- Lieu principal de la formation : ÉSTIAM 31 rue Paul Meurice 75020 Paris
- Périodes de réalisation en entreprise et en CFA : calendrier transmis ultérieurement
- Fonction : Developpeur Fullstack
- Tâches et missions : Administration Linux, adminSystem, Wordpress Web scraping, WebMaster, Developper Mobile stack: Flutter Python Php Linux Bash Wordpress Docker
- Environnement technologique : Debian Os, Linux Windows ...

ARTICLE 2: MODALITES DE DEROULEMENT, DE SUIVI ET D'OBTENTION DU DIPLOME OU DU TITRE

Modalités de déroulement : 100 % présentiel / 0 e-learning / 0 mobilité européenne ou internationale **Movens prévus :** movens humains et techniques de l'école ÉSTIAM

Modalités de suivi : désignation d'un tuteur pédagogique - 1 visite en entreprise / année de formation

Modalités d'obtention du diplôme ou du titre : contrôle continu et épreuve de fin d'année

ARTICLE 3: BENEFICIAIRE DE L'ACTION DE FORMATION EN APPRENTISSAGE

Civilité M. Nom DASSI KUETI Prénom Manuel Né(e) le 11/01/2002 Lieu de naissance Yaounde Cameroun

Domicile 1 RUE JEAN JACQUES ROUSSEAU

94200 Ivry-Sur-Seine

Tél. Fixe 0753405327 Mobile e-Mail manuel.dassi-

kueti@estiam.com

ci-après désigné « l'Apprenti »

Dates de début et de fin du contrat : 01/10/2022 au 30/09/2024.

Formation débutée sous un autre statut: Lorsque le jeune a commencé sa formation sous un autre statut (ex. stagiaire de la formation professionnelle au titre de l'article L 6222-12-1 avant la signature du contrat, ou au titre de l'article L6231-2 en cas de rupture de contrat) ou bien lorsque le contrat fait suite à un précédent contrat d'apprentissage, préciser pour chaque période :

Du 06/01/2022 au 30/09/2022 : STAGIAIRE, 35 heures de formation suivies

Du au : , heures de formation suivies Du au : , heures de formation suivies

ARTICLE 4: DISPOSITIONS FINANCIERES

Rappel : gratuité de la formation pour l'Apprenti et son représentant légal le cas échéant ; aucune somme ne peut leur être demandée.

Le financement du contrat d'apprentissage sera fonction de la durée d'exécution du contrat.

	Montant de la prestation Net de taxe ¹	Montant du niveau de prise en charge – OPCO ^{2 -} Dans la	Reste à charge éventuel de l'entreprise
		limite du prix de la prestation	- Net de taxe
1ère année financement	9900€	9900€	0€
2ème année financement	9900€	9900€	0€

ARTICLE 5: FRAIS ANNEXES - PENDANT LE TEMPS EN CFA UNIQUEMENT

Lorsqu'ils sont financés par les CFA, l'OPCO prend en charge une partie des frais

Frais hébergement : Oui – Non

Nombre de nuitées annuelles approximatives³ :

A titre indicatif : le montant pris en charge par OPCO par nuitée est de.......€

	Nombre de repas annuels approximatifs :			
Frais restauration : Oui – Non A titre indicatif : montant pris en charge par OPCO par repas est de€				
Premier équipement pédagogique : Oui – Non A titre indicatif le forfait pris en charge par l'OPCO est de	e€			
Frais liés à la mobilité internationale : Qui – Non (Informations à destination de l'OPCO de l'entreprise)				

ARTICLE 6 : MODALITES DE REGLEMENT EN CAS DE RESTE A CHARGE DE L'ENTREPRISE

Facture adressée par ÉSTIAM au prorata temporis de la durée du contrat.

ARTICLE 7: CLAUSE SUSPENSIVE:

L'exécution de la présente convention est soumise au dépôt du contrat par l'OPCO (L6224-1 du Code du Travail) auprès des services du Ministre en charge de la Formation Professionnelle.

ARTICLE 8: DIFFERENDS EVENTUELS

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le Tribunal de commerce de Paris sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en triple exemplaire, à Paris le 12/05/2022

L'Employeur Florent COVILETTE Gerant Signature et cachet ÉSTIAM Olivier COMES Président Signature et cachet

¹ Article 261 4 4°a du CGI

² Il s'agit du niveau de prise en charge défini par la branche dont relève l'entreprise. Il est versé par l'opérateur de compétences (OPCO) concerné. Si l'apprenti est en situation de handicap, possibilité de majoration.

³ Par année d'exécution du contrat